



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Securite des biens et des personnes : Paris

Question écrite n° 8747

Texte de la question

M Jacques Dominati devant le sentiment de peur et de revolte qui se repand dans la population parisienne face aux agressions avec sevices qui se multiplient, notamment sur la voie publique et dans le metro, demande a M le ministre de l'interieur quelles sont les mesures envisagees pour mettre fin a de tels actes, en particulier par un changement regulier des personnels de police charges de la surveillance, trop souvent identifies par les agresseurs.

Texte de la réponse

Reponse. - Les services de police parisiens sont particulierement sensibilises a la situation evoquee par l'honorable parlementaire, la prevention des atteintes aux personnes et aux biens figurant au premier rang des missions de securite qu'ils sont amenes a remplir. Les differents quartiers de Paris sont ainsi soumis a des surveillances quotidiennes, de jour comme de nuit, par des rondes et patrouilles effectuees par des fonctionnaires en tenue et en civil. De maniere generale, ces surveillances sont organisees de facon a assurer une rotation continue des unites qui operent sur le terrain pour prevenir le risque denonce d'identification des fonctionnaires de police par les agresseurs. C'est ainsi que l'action menee au cours de l'annee 1988 a permis de proceder a 75 950 mises a disposition de la police judiciaire pour des delits divers dans l'ensemble de Paris, dont 11 433 dans l'enceinte du metropolitain. Sur l'ensemble des mises a disposition de la police judiciaire realisees dans la capitale, 2 788 l'ont ete pour coups et blessures volontaires, 333 pour vol a main armee et 1 376 pour vols avec autres violences. En ce qui concerne le metro, ces chiffres ont ete respectivement pour la meme periode de reference de 429, 36 et 175. Les effectifs du service de protection et de securite du metropolitain apportent, pour leur part, une attention toute particuliere a la surveillance du reseau souterrain. Cettederniere unite est ainsi presente sur l'ensemble de ce reseau chaque jour de 6 h 30 a 1 h 30, tant dans les stations que sur les quais et a l'interieur des rames. Dans les stations importantes, des patrouilles sont implantees en permanence et ont, de plus, pour mission la prospection d'un certain nombre de stations avoisinantes. Des operations comportant des controles simultanes en sous-sol et aux abords de la station en surface sont egalement realisees par ces fonctionnaires. Afin d'intensifier encore la lutte contre la delinquance dans les secteurs tres sensibles de la capitale que constituent les gares et certaines stations du metropolitain, il a ete decide de restructurer les services initialement competents en creant, des le 16 janvier 1989, un commissariat des reseaux ferres parisiens. Les structures de ce nouveau service repondent au schema suivant : un commissariat dans chacune des gares de l'Est, de Lyon, Saint-Lazare et dans l'interconnexion RER Chatelet -Les Halles, fonctionnant de 7 h 30 a 22 h 30, 365 jours par an, ce qui est une innovation ; un commissariat gare d'Austerlitz, gare Montparnasse, gare du Nord, fonctionnant selon les horaires habituellement en vigueur ; un groupe de voie publique stationne au siege gare d'Austerlitz ; un second groupe de voie publique stationne dans les locaux du service implante a Chatelet - Les Halles, site particulierement nevralgique. L'ensemble de ce service comptera environ 80 fonctionnaires places sous l'autorite d'un commissaire divisionnaire, seconde par deux commissaires et verra sa dotation en materiel operationnel - vehicules automobiles et moyens radio - fortement amelieoreeCe redeploiement des effectifs fera ainsi face a pres de 15 p 100 de la criminalite recensee

a Paris intra-muros, ce chiffre allant jusqu'a 50 p 100 en ce qui concerne certains delits comme le vol a la tire. De plus, l'organisation du travail judiciaire de ce nouveau service devrait conduire rapidement a des resultats tres significatifs, notamment dans le domaine de la lutte contre le trafic de stupefiants, souvent a l'origine de la petite et moyenne delinquance.

Données clés

Auteur : [M. Dominati Jacques](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8747

Rubrique : Delinquance et criminalite

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 janvier 1989, page 429